

54615



ORGANISATION  
MONDIALE  
DE LA SANTÉ

20, Avenue Appia  
1211 GENÈVE 27  
SUISSE

FAX: OMS (41.22) 791 07 46  
TÉL: (41.22) 791 21 11



ORGANISATION  
DES NATIONS UNIES  
POUR L'ÉDUCATION,  
LA SCIENCE ET  
LA CULTURE

7, place Fontenoy  
75352 PARIS 07  
FRANCE

FAX: UNESCO (33.1) 45 67 16 90  
TÉL: (33.1) 45 68 10 00

Réunion technique:

*L'Impact de la dévaluation du franc CFA  
sur la santé et l'éducation*

*Un an après: bilan pour l'action*

Genève, 21 - 24 février 1995

SESSION "ÉDUCATION"

INCIDENCES DE LA DÉVALUATION DU FRANC CFA  
SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES ENSEIGNANTS

Secrétariat de réunion

OMS

Chargé de la réunion:

Mr J. Perrot,  
Division de la Coopération  
intensifiée avec les Pays

Tél.: (41-22) 791 22 06 (direct)  
Fax.: (41-22) 791 41 53  
E-mail: PERROT@WHO.ORG

UNESCO

Chargé de la réunion:

Mr A. Lokisso,  
Enseignement primaire  
Division de l'Éducation de base

Tél.: (33-1) 45 68 10 35 (direct)  
Fax.: (33-1) 40 65 94 05

**Bernard Thiam**

Comité syndical francophone de l'éducation et de la formation  
Dakar - Sénégal

**COMITE SYNDICAL FRANCOPHONE  
DE L'EDUCATION ET DE LA  
FORMATION**

---

**IMPACT DE LA DEVALUATION  
DU FRANC C.F.A.  
SUR L'EDUCATION :  
BILAN POUR L'ACTION**

**Par Birahim THIAM**  
**Inspecteur de l'Enseignement Elémentaire**  
**Délégué Général du Comité Syndical Francophone**  
**de l'Education et de la Formation**  
**208 HLM Patte d'Oie Dakar Sénégal**  
**Tel 24.05.86/ 21.58.78/ 22.42.50**

Dakar, 30 janvier 1995

---

## SOMMAIRE

	PAGES
I. Introduction	1 - 2
II. La gestion des carrières et des conditions enseignantes	3 - 11
III. Les tendances actuelles de la fonction enseignante: perspectives et réalités	12 - 18
V. Conclusion	19
IV. Références bibliographiques et documentaires	20

## I. INTRODUCTION

Le 5 Octobre 1966 à Paris, la Conférence intergouvernementale spéciale sur la condition du personnel enseignant adoptait la recommandation concernant la condition du personnel enseignant de l'U.N.E.S.C.O.

Cet instrument définissait les normes et principes directeurs devant permettre un développement harmonieux de l'Éducation aux fins d'assurer à chaque citoyen le droit à l'Éducation

Aujourd'hui, l'Organisation Mondiale de la Santé "O.M.S." et l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (U.N.E.S.C.O.) s'interrogent sur l'impact de la dévaluation du franc C.F.A dans les secteurs sociaux, notamment en matière de santé et d'éducation.

Que vaut présentement la recommandation de l'UNESCO sur la condition du personnel enseignant dans les pays en voie de développement, particulièrement dans les pays de la "zone franc" 30 ans après, dont 20 de politique d'ajustement structurel (P.A.S) ponctuée par la dévaluation du franc CFA le 12 janvier 1994 à Dakar dans un environnement politico-économique instable, un environnement de crise généralisée dans tous les pays concernés.

La présente étude va essayer d'y répondre en analysant la situation à travers la réalité de la condition enseignante au Sénégal suivant les termes de références.

Le choix du Sénégal se justifie objectivement du fait : du retard de la commande de l'étude, le 17 janvier 1995 et de la date limite fixée au 31 du même mois; réduisant le temps de recherche et conséquemment le champ d'application au Sénégal qui au plan économique fait partie des pays francophones à faible revenu et à ce titre peut servir de modèle d'autant plus qu'il occupe une place souvent médiane par rapport aux principaux indicateurs de l'Education (cf étude B.M de 1988).

Exemple : taux brut de scolarisation primaire par rapport au groupe d'âge

Sénégal : 53% Mali : 23% et Congo : 163%

Ration élève/maitre au primaire

Sénégal: 41 R.C.A : 69 Niger : 36,9

Pourcentage d'élèves inscrits dans les écoles privées (primaires)

Sénégal : 9,5 Mali : 4,1 Gabon : 36,9

A priori malgré le choix objectif du Sénégal tous les renseignements obtenus sur les autres pays de la zone FCFA seront pris en considération.

Au plan méthodologique, la recherche se basera sur des documents de sources diverses et sur des interviews directes et téléphoniques auprès des enseignants, des responsables de l'administration scolaire, des organisations syndicales d'enseignants sénégalaises ou extérieures et d'institutions de recherche.

## II. LA GESTION DES CARRIERES ET LES CONDITIONS ENSEIGNANTES

Au cours des dernières années la carrière et les conditions de travail des enseignants ont subi les effets néfastes des politiques d'ajustement structurel (P.A.S) des plans d'urgence et de la dévaluation.

L'impact de la dévaluation du franc CFA sur l'éducation a fait l'objet d'une attention particulière dans plusieurs études sur les effets économiques et sociaux de la dévaluation du F.C.F.A, études communiquées à l'occasion du Colloque organisé par le bureau de l'O.I.T à Dakar du 17 au 20 Octobre 1994.

Ces différentes études décrivent un état des lieux similaires dans tous les pays de la zone C.F.A affectés par la dévaluation.

Exemple de 3 pays et du Sénégal.

TOGO : avec la dévaluation les coûts des fournitures scolaires ont doublé rendant encore plus difficile leur acquisition par les parents d'élèves au profit de leurs enfants, d'autant plus que les salaires ont été maintenus à leur niveau initial.

Les infrastructures scolaires sont dans un état de délabrement quasi-total et nécessitent d'importants moyens financiers pour leur réhabilitation au moment où l'Etat et les ménages sont confrontés à de graves difficultés financières. (Extraits du rapport de M.Dodji.V.Silete-Adogli-Lomé Mars 1994).

NIGER : la dévaluation est intervenue dans un contexte de baisse des interventions de l'Etat dans les secteurs sociaux.

Au niveau de l'Education la dévaluation est intervenue en pleine année scolaire. Cependant il faut s'attendre au renchérissement des fournitures scolaires, car la quasi-totalité des manuels et fournitures scolaires sont importés. La politique de recouvrement des coûts, met à la charge des parents une large partie des fournitures scolaires malgré la baisse du pouvoir d'achat des travailleurs avec un taux réel d'inflation de 50% (Extrait du rapport du Niger par H.Kaneye - Niamey 30/03/94).

CONGO : dans les domaines de l'Education et de la Formation le doublement quasi-systématique des prix des livres et autres fournitures scolaires placent les parents d'élèves, surtout lorsqu'il s'agit de familles nombreuses devant l'impossibilité de faire face aux coûts financiers de leur scolarité.

Concernant les enseignants, la démotivation, le laxisme et l'absentéisme de plus en plus "institutionnalisés" se généralisent. Le non paiement des salaires depuis près d'un an (un salaire versé tous les 90 ou 120 jours de travail) crée l'abandon par les enseignants de leurs postes pour rechercher des travaux parallèles ou des emplois occasionnels mieux rétribués.

On peut donc dire que la dévaluation est venue accélérer, par ses effets sur le pouvoir d'achat, le dysfonctionnement et le délabrement d'un système éducatif déjà essoufflé par d'immenses difficultés matérielles. (Extraits du rapport rédigé par Marcel Samba - Brazaville Avril 1994).

SENEGAL : Pour éviter la dévaluation un plan d'urgence a été voté le 22 Août 1993. Parmi les nombreuses mesures édictées par ce plan:

- la baisse des salaires des fonctionnaires de 5% pour les salaires égaux ou inférieurs à 50.000 F et de 15% pour les salaires supérieurs à 50.000 F. Tous les enseignants ont subi la baisse de 15%.

- la suppression de la prolongation de carrière qui permettait aux fonctionnaires, particulièrement aux enseignants de se maintenir en poste pendant 3 ans après l'âge de la retraite qui est fixé à 55 ans.

### STATUT DES ENSEIGNANTS

Les statuts des enseignants n'ont pas changé dans les textes mais les avantages se sont amenuisés suite aux effets de la dévaluation, de l'inflation et des mesures restrictives: telles que;

- la suppression de l'automaticité des voyages d'études pour les professeurs d'université;

- la suppression de l'indexation des traitements et salaires des enseignants sénégalais consulaires;

- la limitation des indemnités des enseignants titulaires de classe à double flux 17 500 FCFA. Auparavant l'indemnité était fixée à 25% du salaire indiciaire et en valeur absolue à 20 000F quand on prend le salaire moyen indiciaire d'un instituteur.

Cette pseudo-indemnisation relève de l'arbitraire car l'enseignant effectue un surcroît de travail de 75% au moins alors qu'il perçoit une indemnité inférieure à 25%. Et la généralisation rampante des classes à double-flux à l'école élémentaire public est révélatrice des options de l'Etat pour exploiter au maximum les ressources disponibles sans y mettre le prix.

Dans le supérieur, c'est le procédé des heures complémentaires.

Dans l'enseignement moyen public les " vacataires " ont fait leur apparition; ils sont recrutés sans formation et jetés dans les classes. Ils étaient 132 en Octobre 1994 et ne perçoivent que 1070 FCFA de l'heure contre 1700 F dans le privé. Ils sont donc nettement moins bien payés que les enseignants du public.



Au Sénégal le P.I.B par tête d'habitant est de 205.000F CFA (356 \$ US) en moyenne entre 1990 et 1993.

L'enseignant de base a un salaire mensuel moyen de 120.000F CFA soit 1.440.000 l'an; ce qui équivaut à sept (7) fois le P.I.B par tête d'habitant.

Il y a donc une baisse d'un point par rapport aux statistiques de 1980 citées par les termes de références. Cette tendance est générale dans tous les pays de la zone CFA où l'on a constaté des baisses drastiques du salaire des enseignants, baisse à laquelle sont venus s'ajouter les effets pervers de la dévaluation.

Cette baisse directe ou indirecte des salaires des enseignants n'est pas voulue par les gouvernements africains mais imposée par les bailleurs de fonds.

#### STATUT DES ENSEIGNANTS DU PRIVE

L'enseignement privé au Sénégal se respecte par sa qualité qui fait que chaque parent d'élève rêve d'y inscrire son enfant. Malheureusement les enseignants sont les grands oubliés au moment du partage. La convention collective qui régit l'enseignement privé est peu respectée. Le taux horaire actuellement de 766 francs / heure est souvent négocié. Les demandeurs sont souvent obligés d'accepter, le recrutement se faisant sur la base de parenté ou de recommandation.

Les contrats de travail sont limités à 2 ans car la 3ème année fait obligation de titularisation. Cette obligation s'efface avec l'adoption de l'article 47 nouveau du Code de travail, modification imposée par les travailleurs de fonds.

Pendant la période coloniale et au début des indépendances les élèves étaient souvent assujettis à des travaux champêtres ou pastoraux au bénéfice de l'enseignant.

Mais ces pratiques relevaient plus de l'abus qu'exerçaient les maîtres traditionnels et les enseignants que d'une volonté manifeste des parents de louer les services de leurs enfants en guise de rémunération des éducateurs.

Ce sont donc des pratiques obsolètes qui ne sont plus de mise de nos jours et qui sont à décourager surtout par rapport aux droit des enfants.

#### ABSENTEISME, DEMISSIONS, DEPART

Quel est l'ampleur des phénomènes tels que l'accroissement de l'absentéisme chez les enseignants, les démissions de la fonction publique, les demandes de mutations géographiques, les départs vers le privé et d'autres corps de l'Etat et la pratique du " travail noir " .

De tout le temps et dans le cadre de la mobilité professionnelle les enseignants ont investi les autres secteurs de la fonction publique jugés plus "dignes" ou plus rentables. Cette tendance se justifiait surtout par la capacité des enseignants à préparer et à réussir les examens et concours professionnels.

Cette tendance a été vite freinée par des mesures restreignant les conditions d'accès des enseignants aux différents concours.

Depuis les politiques d'ajustement structurel (P.A.S) avec leur cortège d'effets néfastes sur la fonction publique, les enseignants cherchent plutôt :

- à quitter la fonction publique
- à travailler au noir.

Le travail au noir : Les enseignants du public ont toujours eu à couvrir ça et là des cours particuliers au domicile de certaines familles aisées.

Mais actuellement, le travail au noir des enseignants se généralise au niveau de l'enseignement privé sous 3 aspects :

1°) vacation d'heures de cours dans les établissements d'enseignement privé malgré l'interdiction faite aux fonctionnaires d'exercer des activités lucratives et ceci au détriment des enseignants du secteur privé nettement moins bien payés.

2°) exploitation de groupement d'intérêt économique à vocation éducative. Il s'agit là de la création purement et simplement de structures éducatives par les enseignants du moyen et du secondaire publics pour dispenser des cours suivant les moments creux, les heures de décharge de leur emploi du temps officiel.

3°) activité de commerces : ce phénomène concerne les enseignantes grandes voyageuses pendant les congés scolaires. Elles vont à l'étranger pour importer des marchandises qu'elles revendent auprès de leurs collègues enseignants et auprès d'autres particuliers.

Ces pratiques que voilà illustrent bien l'état de dénuement des enseignants qui à travers tous les pays de la zone CFA développent des activités parallèles pour arrondir les fins de mois ou tout simplement pour combler les mois creux sans salaire.

Attelés à de tels pratiques de survie, les enseignants s'adonnent peu à leur "sacerdoce".

Supervision Organisation - Coût - Efficacité -  
Rendement Scolaire

1°) Organisation : l'organisation de la supervision dans les pays de la zone CFA, tout comme le système éducatif en général s'inspire fortement du modèle français.

Au Sénégal par exemple, il est créé au niveau de chaque région une inspection d'académie (I.A.) et sous son autorité, au niveau de chaque département une inspection départementale de l'Education Nationale (IDEN).

Inspecteurs d'académie (I.A) et Inspecteurs départementaux de l'Education Nationale (IDEN) ont la responsabilité d'appliquer dans leur ressort administratif, la politique scolaire du gouvernement.

Pour ce faire I.A et IDEN bénéficient de plusieurs délégations de pouvoir dans les domaines pédagogiques, administratifs et financiers...

2°) Coût : La structure de supervision est l'Inspection départementale de l'Education Nationale qui bénéficie d'un budget annuel de fonctionnement de 500 000 FCFA en moyenne. Ce budget doit couvrir les frais de fournitures de bureau, d'entretien des machines à écrire, des machines reprographie, de carburant.... C'est un budget nettement insuffisant par rapport aux multiples missions des IDEN.

Les faiblesses budgétaires sont accentuées par la dévaluation ce qui minore davantage l'efficacité de la supervision.

3°) Efficacité et Rendement Scolaire : Si l'on en juge les résultats du certificat de fin d'études élémentaires (C.F.E.E), le rendement scolaire est loin d'être satisfaisant. La moyenne nationale est de 18 %.

Exemple : Les avancements automatiques prévus statutairement ne sont pas automatiques et interviennent tardivement 2 à 5 ans plus tard. La mise en oeuvre de ces avancements est assujettie à la tenue de commissions nationales administratives paritaires, donc il n'y a pas d'automatisme. Ces commissions peuvent être régionalisées : les Inspecteurs d'académie peuvent être habilités à cet effet.

Salaires : Dans les rares pays où les salaires sont régulièrement payés, les modalités et délais de paiement sont acceptables : (paiement mensuel par virement, par billetterie).

Dans les pays où les salaires ne suivent pas l'unique mesure salubre est le paiement des arriérés de salaire et des salaires mêmes.

- Quelles autres formes de motivations envisager face à la remise en cause de la revalorisation de la fonction enseignante avec l'appui de la coopération ?

Parmi les formes de motivation énoncées par les termes de références "le logement" est celle qui répond aux préoccupations des enseignants.

Un logement décent est une nécessité fonctionnelle chez l'enseignant, une nécessité attachée à ses activités de préparation, de correction.

Mais les coûts d'acquisition ou de location sont hors de portée du pouvoir d'achat des enseignants.

Un logement de type économique revient entre 75 000 et 100 000 par mois soit le salaire moyen de l'enseignant qui est obligé de se rabattre sur des logements de moindre qualité.

## NOUVELLES FONCTIONS DE L'ENSEIGNANT EN ZONE RURALE

Dans le passé, l'enseignant jouissait d'un grand prestige en milieu rural parce qu'en plus de ses fonctions d'instituteur il remplissait des rôles fort divers

- officier d'état civil
- secrétaire des autorités coutumières
- aide-infirmier etc...

La rareté des ressources humaines de l'époque justifiait cette démultiplication de l'Education.

Mais de nos jours les justifications peuvent être de nature différente.

La zone rurale fait l'objet de plusieurs projets qui ont nécessairement un volet éducatif, l'enseignant de brousse peut y jouer un rôle déterminant.

S'agissant des "jardins scolaires" évoqués par les termes de référence ils ne sauraient avoir pour objectif la rémunération des enseignants.

Ses objectifs doivent être pédagogiques et formatifs, toute autre option prendrait une dimension perverse; un enseignant ne saurait vivre du travail de l'enfant. Il est leur premier défenseur.

- Quelles mesures compensatrices peuvent être prises de manière fiable pour améliorer la formation continue des enseignants ?

La formation continue des enseignants a été assurée de tout temps par divers procédés :

- conférence pédagogique magistrale
- recyclage périodique
- animation pédagogique permanente
- séminaires etc...

## IV CONCLUSION

La recommandation de l'U.N.E.S.C.O de 1966 est fondamentalement remise en cause au niveau des pays de la zone CFA par les effets néfastes cumulés des politiques d'ajustement structurel et de la dévaluation du F.C.F.A.

L'application dogmatique du néo-libéralisme économique a profondément dégradé la situation scolaire en Afrique.

Aussi il faut-il réagir vigoureu-s-ment pour redresser l'éducation en Afrique et en faire un véritable vecteur du développement.

Pour ce faire les gouvernements doivent s'engager ou se réengager:

- à assurer l'Education pour tous, contrairement à la tendance de privatisation de l'enseignement qui ne serait alors accessible car 20 % des populations, les 80 % restant devant se satisfaire de l'enseignement public dégradé et dysfonctionnel;

- à améliorer la qualité de l'Education en agissant positivement sur tous les indicateurs de l'Education:

- \* taux de qualification des enseignants
- \* ratio maîtres / élèves
- \* ratio inspecteurs / enseignants etc...

- à renoncer à la double vacation des enseignants qui n'est qu'une surcharge pour eux et qui pénalise les élèves en les privant d'un enseignement de qualité;

- à promouvoir l'éducation des filles pour une école égalitaire, démocratique, respectueuse des droits de la personne humaine.

- 10°) BODJI V. Silete - ADOGLI. - Les Effets économiques et sociaux de la dévaluation du Franc CFA au Togo/Dodji V Silete Adogli.  
Abidjan : organisation internationale du travail, bureau régional pour l'Afrique, Mars 1994. - 28 p. + bibl. + annexes.
- 11°) Ministère de l'Education Nationale du Sénégal  
Decrêt portant création des Inspections d'Académie:  
Juin 1993. 6 p.
- 12°) Ministère de l'Education Nationale du Sénégal  
Arrêté portant organisation et fonctionnement des Inspections d'Académie et des Inspections départementales de l'éducation Nationale Février 1994. 13 p.
- 13°) Spécial Sénégal : indicateurs. - in Marchés tropicaux, N°4, 6 Janvier 1995.
- 14°) NDAO, Thierno. - Enseignement privé : les bas salaires de la qualité/Thierno Ndao. - in Wal Fadjri, l'Aurore, p.3.
- 15°) Banque Mondiale  
L'Education en Afrique Subsaharienne : pour une stratégie d'ajustement, de revitalisation et d'expansion/publié par la Banque Mondiale. - Washington : B.M, 1988. - 192 p.
- 16°) UNESCO  
Recommandation concernant la condition du personnel enseignant : conférence intergouvernementale sur la condition du personnel enseignant de Paris, 5 octobre 1966 . - Paris : UNESCO, 1966. - 15p

### PERSONNES CONSULTÉES

- M. Omar Tall Secrétaire général du Syndicat national de l'Enseignement élémentaire au Sénégal (SNEEL) membre de l'exécutif de l'International de l'Education .
- M. Iba Mbaye Badji Secrétaire Général Syndicat Unique et Démocratique des Enseignants du Sénégal (SUDES).
- M. Souleymane Mbaye Inspecteur Départemental de l'Education Nationale de dakar banlieue



Ce document est issu de la réunion technique sur *"l'impact de la dévaluation du franc CFA sur la santé et l'éducation"* mais n'est pas une publication de l'Organisation Mondiale de la Santé. Tous les droits sont réservés par l'Organisation. Le document peut toutefois être librement commenté, résumé, reproduit et traduit, partiellement ou en totalité, mais à l'exception de la vente ou pour un usage en liaison avec des activités commerciales.

Les opinions exprimées dans les documents par des auteurs cités nommément n'engagent que lesdits auteurs.